



## CHARTRE DES LICENCIÉS

### Les parents des licenciés s'engagent à :

- Effectuer plusieurs déplacements de l'équipe de leur(s) enfant(s) (toutes catégories).
- Assurer des permanences lors des matchs à domicile, accueil des équipes, tenues de la feuille de marque, chronométrage de la rencontre, organisations du vin d'honneur.
- Respecter les règles de sportivité et fair-play en toutes circonstances.

*Les plannings des déplacements et permanences seront discutés en concertation avec l'ensemble des parents sous le couvert du responsable d'équipe.*

### Les licenciés s'engagent à :

- Respecter le règlement intérieur.
- Se comporter de manière irréprochable sur et en-dehors des terrains en faisant preuve en toutes circonstances, de sportivité et de fair-play.
- Honorer les convocations pour arbitrer les matchs (convocation qui sera adressée par la commission d'arbitrage aux équipes de benjamins à seniors)

### Le BSM